

La sécurité commence à la maison

Au Canada, plus de 30 000 jeunes travailleurs se blessent au travail chaque année. Les parents et les tuteurs ont la responsabilité de les préparer au travail avant même qu'ils n'obtiennent leur premier emploi. Pour que ces jeunes demeurent en santé et en sécurité au travail, il est essentiel que les parents et les tuteurs les aident.



Le saviez-vous?

- Les jeunes travailleurs courent souvent un plus grand risque d'être victimes d'incidents au travail parce qu'ils n'ont pas le même niveau d'expérience que les autres travailleurs.
- Les lois sur la santé et la sécurité au travail au Canada exigent que les employeurs offrent à tous les travailleurs une formation en matière de santé et de sécurité.
- Les parents et les tuteurs jouent un rôle important pour s'assurer que les jeunes travailleurs rentrent à la maison en toute sécurité à la fin de leur journée de travail.



Avant de commencer le travail

- **Discutez de la santé et de la sécurité au travail.** Parlez aux jeunes travailleurs de l'importance de la santé et de la sécurité et de leurs droits en tant que travailleurs. Vous n'êtes pas bien au fait de la santé et de la sécurité? Ces ressources peuvent vous aider à comprendre les notions de base afin que vous puissiez apporter votre aide aux jeunes travailleurs :
<https://www.cchst.ca/youngworkers/safety-starts-at-home#in-page-resources>
- **Encouragez-les à poser des questions.** Aidez les jeunes travailleurs à préparer des questions qu'ils poseront à leur employeur.
 - » Quelles formations et orientations vais-je recevoir en matière de santé et de sécurité?
 - » Quelles sont les règles en matière de santé et de sécurité au travail?
 - » Quel équipement de protection individuelle (EPI) me faudra-t-il?



Une fois que le travail commence

- **Confirmez les mesures de sécurité.**
 - » Leur superviseur fournit régulièrement de la rétroaction sur la santé et la sécurité.
 - » Ils ont été formés pour effectuer leurs tâches en toute sécurité.
 - » Ils savent comment gérer les dangers potentiels en milieu de travail, comme travailler près de la machinerie ou soulever des objets lourds.
 - » Ils comprennent la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et ils savent comment utiliser les fiches signalétiques et lire les étiquettes des produits.
- **Faites le suivi de l'équilibre travail-vie personnelle.** Assurez-vous que les jeunes travailleurs obtiennent suffisamment de repos afin qu'ils ne deviennent pas fatigués, afin qu'ils conservent leur concentration et, au besoin, afin qu'ils adoptent d'autres moyens favorisant une bonne santé mentale et le bien-être.



Montrez le bon exemple

- **Adoptez des pratiques sécuritaires.**
 - » Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) à la maison, comme des gants, des lunettes de sécurité et des protecteurs auditifs.
 - » Suivez les procédures appropriées pour les tâches comme tondre la pelouse ou manipuler des produits chimiques.



Encouragez la confiance

- **Améliorez les compétences en communication.** Organisez des mises en situation afin de vous assurer que les jeunes travailleurs savent comment faire ce qui suit :
 - » signaler un danger, y compris les dangers psychologiques, comme le harcèlement et l'intimidation;
 - » demander plus de formation;
 - » exprimer sans crainte leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité.



Souvenez-vous de communiquer régulièrement avec votre jeune travailleur!

Messages clés

La sécurité est une responsabilité commune. La santé et la sécurité au travail concernent tout le monde.

Tous les travailleurs ont des droits, notamment :

- ✓ le droit de refuser des tâches qu'ils croient dangereuses, et ce, sans crainte de représailles;
- ✓ le droit de connaître les dangers en milieu de travail et de recevoir une formation appropriée;
- ✓ le droit de participer à des discussions et à des activités sur la santé et la sécurité liées à leur travail.

Faites connaître vos préoccupations. Faites comprendre aux jeunes travailleurs qu'il est acceptable de soulever des questions de santé et de sécurité et qu'ils sont protégés des représailles.

